

Saint-Maurice

INFO

{MARS 2018}

www.ville-saint-maurice.com • <http://www.facebook.com/Villedesaintmaurice> • <https://fr.pinterest.com/SaintMaurice94>

RENDEZ-VOUS CITOYENS

1^{ÈRE} ÉDITION

2018



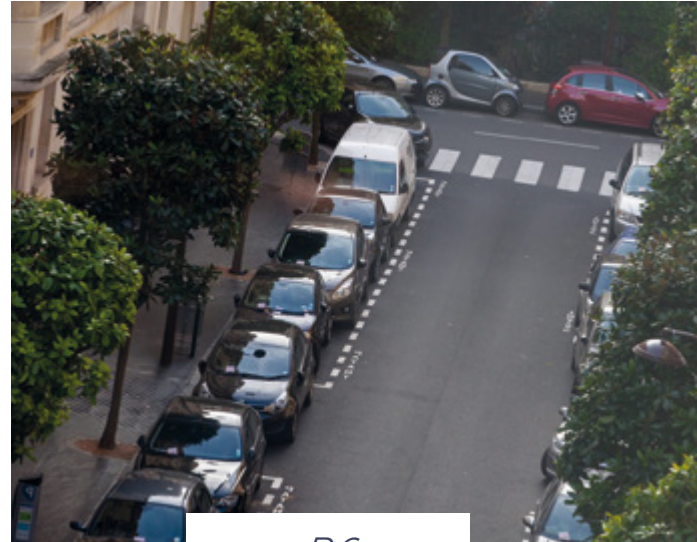
SOMMAIRE

◇ RENDEZ-VOUS CITOYENS



P.8-9

◇ LA RÉFORME DU STATIONNEMENT



P.6

◇ RYTHMES SCOLAIRES



P.10

Édito / 3

Retour en images / 4-5

À la Une / 6-7

Rendez-vous Citoyens / 8-9

Scolaire / 10

Animations Jeunes / 11

Solidarité / 12

Culture / 13

Paroles d'élus / 14

Infos pratiques / 15

VOS RENDEZ-VOUS

VERNISSAGE DU SALON DES ARTS

16 mars à 19h30

Espace Delacroix

LE VIOLONCELLE DE GUERRE

7 avril à 20h

Théâtre du Val d'Osne

CONSEIL MUNICIPAL

9 avril à 20h30

Hôtel de Ville

Saint-Maurice **INFO** :

Magazine édité par la **direction de la communication de la ville de Saint-Maurice**.

55 rue du Maréchal Leclerc - Saint-Maurice

Tél. : 01 45 18 82 10 - www.ville-saint-maurice.com

Directeur de la publication : Igor Semo

Rédaction/Coordination : Service de la communication - Lyna El Honsali - Cécile Gailhac.

Maquette : Claire Huerre.

Photographes : Fotolia - Service Communication, M. Guenon, G.Ledig.

Impression : Imprimerie RAS sur papier PEFC.

Dépôt légal : À parution. Nombre d'exemplaires : 8600.



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne





Que signifie vraiment être citoyen aujourd'hui ? La question mérite d'être posée. Les actes d'incivisme (dépôts sauvages, dégradations, nuisances sonores, par exemple) se multiplient dans l'indifférence – et, pourtant, les combattre coûte cher à la collectivité ! La désaffection des électeurs pour les scrutins auxquels ils sont appelés est tout aussi préoccupante. Loin d'être résigné, je suis convaincu de la possibilité de diffuser les valeurs attachées à la citoyenneté, avec les droits et devoirs qu'elle induit. La Ville se doit de contribuer à faire vivre ce qui est au cœur de la démocratie locale. C'est le sens des permanences d'élus sur 4 sites de la ville, le 1^{er} week-end de chaque mois. Elles ont débuté en février et rencontré un grand succès. Je me suis engagé avec la municipalité à donner une réponse à tout problème signalé.

J'ai décidé lors de mon élection en octobre dernier, de créer la fonction de maire-adjoint dédié à la citoyenneté et la médiation sociale. Aujourd'hui, nous sommes en mesure de lancer la 1^{ère} édition des « Rendez-vous citoyens de Saint-Maurice », une série de manifestations dans les prochains mois. D'autres viendront s'ajouter en cours d'année et je m'engage à reconduire chaque année cette initiative, en l'enrichissant. Je vous invite à y participer. Le dossier du Saint-Maurice Info y est consacré et vous trouverez sûrement, dans toutes ces opportunités de dialogue, celle qui vous convient le mieux.

Dans le même esprit, nous avons instauré une commission extra-municipale, c'est-à-dire ouverte à des non-élus, afin de construire un projet culturel ouvert pour accompagner la renaissance du cinéma « Capitole », engagée par mon prédécesseur Christian Cambon. Les Mauritiens peuvent ainsi directement participer à la construction de l'avenir de notre ville.

La citoyenneté, c'est bien sûr savoir donner la priorité à l'intérêt général. Deux dossiers d'actualité nous le rappellent avec force :

- la justice administrative a annulé l'arrêté du Maire de Paris fermant à la circulation les voies sur berges car l'impact de cette décision, notamment sur les communes riveraines, n'avait pas été correctement évalué. Je renouvelle à cette occasion mon soutien aux appels du Président du Territoire Paris Est Marne & Bois et de la Présidente de la Région Ile-de-France à la concertation entre Paris et les communes dont les populations sont affectées par des mesures unilatérales !

- la réorganisation des forces de police dans notre département suscite beaucoup d'hostilité auprès des villes concernées, et en particulier de Charenton et Saint-Maurice dont le commissariat serait fermé de 22h à 6h. A l'unisson des maires du Val-de-Marne, toutes tendances politiques confondues, je m'y oppose. Je demande en effet le maintien de ces permanences et le renforcement des moyens, quelques agents de police suffiraient, afin d'assurer dans le même temps des patrouilles de nuit.

La citoyenneté repose aussi sur le respect mutuel et la sécurité publique.

Très cordialement,

Igor SEMO

Votre Maire

Vice-président du Territoire Paris Est Marne&Bois

Coup double pour le badminton mauritien

Les petits diables rouges de l'ABSM se sont illustrés le week-end des 3 et 4 février au tournoi départemental de Fresnes. Bravo à Gaspard Klein et Elio Tulippe Filippi, champions départementaux en double.

Ils n'ont pas été en reste pour les simples puisque Gaspard est arrivé en demi-finale et Elio est vice-champion départemental ! Félicitations pour l'engagement sportif de tous : Quentin l'entraîneur, François Arnaud et Sylvie Martineau, le président et la vice-présidente du club, ainsi que tous les membres qui soutiennent et animent avec force et dynamisme l'ABSM !



Jumelage suisse : direction les pistes !

24 enfants sont partis dans le cadre de notre jumelage à Saint-Maurice du Valais pendant les vacances de février. Ils ont pu pratiquer de nombreuses activités. Pour certains cela a été l'occasion d'essayer le ski pour la première fois. Culture et gastronomie étaient également au menu avec une visite du musée et du château de Gruyères, une dégustation de chocolat et une sortie dans un parc d'attractions. Le séjour s'est achevé par les indispensables boom et remise des médailles. Merci aux familles suisses pour leur accueil.



Des vacances réussies

Les animateurs des centres de loisirs ont concocté un programme riche et varié pour divertir nos jeunes Mauritiens pendant les dernières vacances : contes et danses du monde pour les maternelles, sorties cinéma et théâtre, montage vidéo pour les plus grands ou encore confection d'instruments de musique sans oublier l'indispensable carnaval !



Jardin féérique

Le service municipal des sports a offert un magnifique spectacle de danse dimanche 11 février à l'Espace Delacroix. Les élèves et leurs professeurs ont transporté les spectateurs dans un « jardin féérique » le temps de cet après-midi glacé.



Episode neigeux : la Ville mobilisée

Après les inondations, les averses de neige et le verglas ont touché l'Île-de-France. Les agents des services techniques se sont relayés 24h/24 pour faciliter autant que possible les déplacements des Mauritiens. Les équipes ont procédé, dans de rudes conditions, aux salage et déneigement des voiries et des accès aux équipements municipaux (notamment les écoles et les crèches).

Nous rappelons qu'il revient à chacun de déneiger et de saler devant chez lui.



Les vœux du Club Gravelle Entreprendre

Le Club Gravelle Entreprendre a présenté ses vœux à tous ses adhérents et partenaires lors d'une cérémonie salle Louis Juvet. Igor Semo a exprimé son soutien au développement du Club et a adressé ses vœux de réussite à toutes les entreprises. Des élus de Saint-Maurice et de Charenton, ainsi que des représentants du territoire Paris Marne Est & Bois et des autres clubs du territoire étaient également présents.

LA RÉFORME DU STATIONNEMENT

De nouvelles règles depuis le 1^{er} janvier 2018

Le 1^{er} janvier 2018, une nouvelle réglementation nationale est entrée en vigueur pour le stationnement payant (dans le cadre de la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014). L'amende de 17€ perçue par l'État est remplacée par un Forfait de Post-Stationnement (FPS) dont le montant est fixé par chaque commune. Le montant de ce FPS, fixé par Saint-Maurice, est modéré comparé à d'autres villes de la Métropole du Grand Paris.

Pour concilier au mieux ces nouvelles dispositions, la Ville vous invite à respecter la notion de durée recommandée. Elle offre aux usagers du stationnement une plage tarifaire inférieure à celle de la durée maximale autorisée qui, comme la loi l'impose, doit correspondre au montant de la redevance du Forfait de Post Stationnement (FPS) au taux plein.

EXEMPLE : En zone rouge, la durée maximale recommandée de stationnement est de 50 min au tarif de **2,20€**. Au-delà c'est le montant maximal de la redevance qui s'applique soit **30€**.

Que se passe-t-il en cas de non-paiement du stationnement payant ?

En cas de non-paiement du stationnement payant, c'est le Forfait de Post-Stationnement (FPS) qui s'applique.

EXEMPLE : Si l'automobiliste n'a payé aucun montant de stationnement et qu'il se fait sanctionner, le montant du forfait à régler sera de :

- **20€** si paiement dans les 72h
- **30€** si paiement au-delà des 72h

Que se passe-t-il en cas de dépassement horaire du stationnement payant ?

En cas de paiement du stationnement payant, mais de dépassement horaire, le montant initialement versé sera déduit du Forfait de Post-Stationnement.

EXEMPLE : Si l'automobiliste a déjà payé un montant de stationnement de 2,40€ et qu'il se fait sanctionner pour avoir dépassé la durée autorisée, le montant du forfait à régler sera de :

- **17,6 €** = 20€ - 2,40€ si paiement dans les 72h
- **27,6 €** = 30€ - 2,40€ si paiement au-delà des 72h

Que se passe-t-il en cas d'irrégularité d'utilisation d'un abonnement ?

L'irrégularité d'utilisation d'un abonnement (durée de validité dépassée, zone de stationnement non respectée) entraîne l'application du FPS à l'occasion de tout contrôle.

Qui procédera à la vérification du stationnement payant ?

Saint-Maurice a choisi de déléguer cette mission à la société EFFIA, déjà en charge du stationnement.

Cette réforme concerne-t-elle les stationnements gênants, abusifs ou dangereux ?

Non, les infractions relevant du Code de la route sont maintenues et les sanctions prévues sont applicables sans modification. Elles restent du ressort de la Police municipale. Par exemple un stationnement sur le trottoir ou un passage piétons reste redevable d'une contravention de 135€.

Comment savoir si son véhicule a été sanctionné ?

Le véhicule sera papillonné et le titulaire de la carte grise recevra par courrier postal un avis de paiement qu'il devra régler ou, le cas échéant, pourra contester dans les délais impartis.

Comment contester le FPS ?

L'utilisateur, une fois le paiement effectué, doit impérativement engager auprès du délégataire un Recours Administratif Préalable Obligatoire (RAPO) dans le mois qui suit l'émission du FPS :

- soit par courrier auprès d'EFFIA :
Effia Stationnement, Direction Régionale IDF,
20 rue Hector Malot 75012 Paris.
- soit sur le site jemegare.fr/saint-maurice.

Vous devez joindre une copie de l'avis de paiement du FPS et du certificat d'immatriculation du véhicule ainsi que tout autre document de preuve (copie d'un ticket dématérialisé, photo...).



Le Capitole : création d'une Commission extramunicipale

Le Conseil municipal, lors de sa séance du 12 février, a voté la création d'un comité consultatif pour le projet culturel du cinéma le Capitole.

Ce dernier sera amené à participer à la préfiguration de la renaissance du cinéma à Saint-Maurice. En effet, l'étude relative à la création d'un cinéma a conduit à la viabilité du projet municipal consistant à créer deux salles de 280 places au total, au sein du bâtiment. Il reste maintenant, le temps de sa construction, à en définir le projet culturel.

Présidé par Monsieur le Maire, ce comité consultatif est composé des collèges suivants :

- Conseil municipal de Saint-Maurice
- Conseil municipal de Charenton
- Association pour la renaissance du Capitole
- riverains
- professionnels du cinéma
- représentants du monde éducatif



Vous êtes riverain ou professionnel du cinéma et souhaitez rejoindre la commission ?

Envoyez votre candidature (cv + lettre de motivation) **avant le 15 avril** à l'adresse suivante : cabinet.maire@ville-saint-maurice.fr

EN BREF



Conseil municipal

Pascal Duray et Emeline Deverly ont fait leur entrée au Conseil municipal suite à la démission de Hafida Zaidi et Jean-Christophe Blanc.

Jumelage Allemagne

Une page Facebook consacrée au jumelage avec Erlenbach (Allemagne) vient de voir le jour. Elle est ouverte à tous ceux et celles qui souhaitent renforcer les liens entre nos villes.

Facebook : Jumelage / Partnerschaft Saint-Maurice - Erlenbach

Arobases

Pour sa première participation, la Ville de Saint-Maurice a été labellisée Ville Internet 2018 et a décroché deux arobases. L'Association Villes Internet remet chaque année, un label national aux collectivités locales qui mettent en œuvre une politique publique numérique locale. Ce label symbolisé par des arobases leur permet d'évaluer et de faire reconnaître l'ensemble des activités liées au développement des nouvelles technologies sur leur territoire.

Brocante aux jouets

Exposants ou chineurs, rendez-vous salle Louis Juvet pour le vide grenier des enfants organisé par la FCPE Gravelle. Vente de jouets, vêtements d'enfants et articles de puériculture **dimanche 11 mars de 9h30 à 17h30**.

Renseignements et inscriptions : fcpe94.gravelle@gmail.com

Emploi

Ateliers de préparation à l'entretien d'embauche les **13 et 15 mars de 14h à 17h**. Inscription au 01 46 76 50 00.

Chasse aux œufs

Dimanche 8 avril de 9h30 à 13h square du Val d'osne.



Réception des nouveaux habitants : samedi 7 avril

Chaque année, la municipalité met un point d'honneur à rencontrer les nouveaux Mauritiens dans le cadre d'une visite et d'une réception à l'Hôtel de Ville. **Vous venez d'emménager à Saint-Maurice et vous souhaitez mieux connaître votre ville ?**

Inscrivez-vous au préalable auprès du service des Relations Publiques par téléphone au 01 45 18 80 95 (dans la limite des places disponibles).

Au programme :

- 10h30 : visite de la Ville en car (enfants acceptés à partir de 3 ans)
- 11h30 : réception de bienvenue dans les Salons de l'Hôtel de Ville

1^{ÈRE} ÉDITION

RENDEZ-VOUS

CITOYENS

2018

La Ville de Saint-Maurice lance la première édition des Rendez-vous citoyens. De nombreux événements collaboratifs (appel à initiatives, conférence-débat...) seront organisés tout au long de l'année. Ces temps d'échanges et de réflexion auront pour thèmes la citoyenneté et le lien social. Tous les Mauritiens désireux d'échanger leurs idées, de faire connaître des initiatives ou simplement de débattre sont invités à y participer !

PROGRAMME

Citoyenneté

REMISE OFFICIELLE DES CARTES ÉLECTORALES

Cette cérémonie constitue un moment fort dans la vie des jeunes qui accèdent à la majorité et au droit de vote. Le maire leur remettra leur toute **première carte d'électeur**, accompagnée du livret de la citoyenneté.

FORUM DES DROITS DE L'ENFANT

Les 22 et 23 novembre, les élèves de CE2, CM1 et CM2, dans le cadre du Parcours citoyen de l'élève, assisteront au **Forum des Droits de l'enfant** à l'espace Delacroix.

Présentation des travaux du CME sur le sujet (exposition), extrait du film *Les Chemins de l'École* suivi d'un débat mené par un référent de l'UNICEF.

RAVIVAGE DE LA FLAMME

Début mai, les membres du Conseil Municipal des Enfants (CME) et du Conseil des Seniors accompagnés d'élus assisteront à la cérémonie du **ravivage de la flamme du Soldat Inconnu** sous l'Arc de Triomphe.

EXPOSITION PHOTO

Les gens de mon quartier par **Laurence Dujancourt** sur les grilles des Hôpitaux de Saint-Maurice.

VISITES DE LA GARDE RÉPUBLICAINE

Pour les CM2 dans le cadre du Parcours Citoyen intégré aux programmes scolaires des écoles.

Appel à initiatives

CONCOURS SUR LE THÈME VILLE CONNECTÉE ET LIEN SOCIAL

Les Mauritiens sont riches d'initiatives auxquelles la Ville veut rendre hommage et porter à la connaissance des habitants. Ainsi, elle lance **un appel à initiatives qui s'adresse à tout particulier ou collectif proposant une action concrète en terme d'amélioration de leur quotidien**. Il a pour but de créer du lien, de la solidarité, des échanges multiples par le biais de nouveaux réseaux.

Inscription via le nouveau portail citoyen de la Ville : <https://gru.saint-maurice.fr>

Lancement en avril 2018.

Développement durable

JOURNÉE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le samedi 16 juin, avec :

- **Balade écolo** le long des Bords de Marne, nettoyage de printemps.
- **Animations et stands** : les projets Environnement du CME (course de tri sélectif, recyclage de bouchons, d'emballages avec un ambassadeur du tri), stand gestion de l'eau...

Ville connectée et lien social

CONFÉRENCE-DÉBAT

Conférence-débat sur le thème *Ville connectée et lien social* par **Guylain Chevrier** **vendredi 18 mai à 19h** à la Médiathèque Delacroix (29 rue du Maréchal Leclerc).

Mauritiennes, Mauritiens,






← Sûre de votre sens civique mais aussi de votre désir de partage et d'action, je compte sur chacun pour apporter sa contribution à nos rendez-vous citoyens afin que Saint-Maurice demeure "la ville où il fait bon vivre". →

Hélène Coupé, Maire-adjoint en charge de la Vie Citoyenne et de la Médiation.

Nouveaux rythmes scolaires à la rentrée 2018

Après une vaste consultation de la communauté éducative (parents d'élèves, enseignants...), la Ville s'est prononcée pour le retour à la semaine de quatre jours. Cette décision sera mise en œuvre à la rentrée scolaire 2018-2019, sous réserve de l'avis favorable de la directrice académique des services de l'Éducation nationale qui devrait statuer prochainement.

La nouvelle organisation

	 7h30 / 8h20	 8h30 / 11h45	 11h45 / 13h45*	 13h45 / 16h30	 16h30 / 18h30
LUNDI	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Ateliers du Soir
MARDI	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Ateliers du Soir
MERCREDI	Accueil de loisirs : 7h30 / 18h30				
JEUDI	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Ateliers du Soir
VENDREDI	Accueil périscolaire	Temps scolaire	Pause méridienne	Temps scolaire	Ateliers du Soir

*Un décalage d'un 1/4 heure a été institué sur la pause méridienne entre l'école élémentaire du Centre et les écoles maternelles satellites (maternelles du Centre, Delacroix et des Sureau) afin de permettre aux familles ayant des fratries de venir chercher leurs enfants en toute sérénité.

Les Ateliers du Soir

La qualité des Ateliers du Soir est maintenue. Les enfants peuvent participer à une variété d'activités éducatives après l'école encadrées par des animateurs, des partenaires associatifs ainsi que des intervenants municipaux.

Exemples d'activités proposées dans le cadre de ces ateliers :

- Maternelles :

- * Activités autour du livre : contes, lectures
- * Activités créatives : jeux musicaux, ateliers mosaïques ou activités manuelles
- * Activités physiques : atelier motricité, relaxation, jeux sportifs

- Élémentaires :

- * Activités sur le thème du numérique : atelier programmation numérique
- * Activités artistiques : arts plastiques, danse, théâtre, comédie
- * Activités sportives : football, tennis, basket-ball, ping pong...
- * Activités sur le thème du développement durable : jardinage, atelier brico déco, atelier récup création

L'inscription aux ateliers engage l'enfant sur la durée du cycle (6 à 7 semaines).

Le mercredi

Les enfants seront accueillis en journée entière dans les centres de loisirs.

Philippe Bourdajaud

Maire-adjoint en charge de la vie scolaire, périscolaire et leur équipement, de la jeunesse et du jumelage



« Comme dans la majorité des communes françaises, avec une large majorité de 61%, la communauté éducative de Saint-Maurice a choisi de revenir à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

L'expression des parents a été très largement confirmée par les conseils d'écoles extraordinaires qui ont suivi la consultation. Plus tard, au début du mois de février, parents, élus, enseignants et animateurs ont fait le choix du début des cours à 8h30.

Je me félicite de la qualité des échanges qui ont eu lieu entre les différents acteurs, que ce soit dans les conseils d'écoles, dans les différentes réunions organisées par la municipalité ou lors d'échanges informels.

Désormais, il revient aux agents municipaux, qu'ils soient administratifs, animateurs, Atsem, agents de restauration ou personnels d'entretien, de redéfinir la future organisation qui permettra d'accueillir vos enfants dans les meilleures conditions dans les centres de loisirs ou lors des ateliers du soir. »



Séjours été : le temps des colos !

Comme chaque année la Ville de Saint-Maurice propose aux familles des séjours de qualité pour les 6/12 ans, les 12/14 ans et les 15/17 ans.

Ces séjours ont pour objectifs de permettre à tous les enfants Mauritiens de découvrir de nouveaux horizons, de vivre de fabuleuses aventures et de pratiquer de nouvelles activités tout en apprenant la vie en collectivité. Au programme : détente, nature, mer, montagne, immersion en Irlande...

Séjours

- **6 / 12 ans** : Xonrupt Longmer, Pierrefontaine les Varans ou Talmont Saint-Hilaire
- **12 / 14 ans** : Arcachon ou Xonrupt Longmer
- **15 / 17 ans** : Gorges du Tarn ou Irlande

Uniquement pour le séjour à l'étranger :

- Carte d'identité ou passeport
- Carte européenne d'assurance maladie
- Autorisation de sortie du territoire

> Inscriptions courant avril auprès de l'Accueil Famille 55 rue du Maréchal Leclerc – 1^{er} étage
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Tél. : 01 45 18 80 47

Pièces à fournir

- Avis d'imposition 2017 sur les revenus 2016
- Pension alimentaire (fournir le jugement de divorce)
- Carnet de santé avec vaccins à jour
- Livret de famille

Ces quatre premiers documents ne sont toutefois pas nécessaires pour les enfants Mauritiens qui fréquentent actuellement une activité périscolaire (restauration scolaire, accueils du soir et accueils de loisirs.)

- 1 photo d'identité
- Photocopie de l'attestation de la carte vitale
- Photocopie de la carte de mutuelle ou d'un décompte
- Certificat médical autorisant la pratique des activités sportives dominantes du séjour

Conférence : apprivoiser les écrans et grandir

En quelques années, les technologies numériques ont bouleversé nos vies et nos habitudes familiales. Quelles utilisations et quelles conséquences peuvent-elles avoir sur la famille et sur le développement du jeune enfant ? Tels sont les thèmes qui seront explorés lors de la conférence animée par Flore Guattari Michaux, psychologue de l'enfant et de l'éducation, **mardi 10 avril à 19h salle Louis Juvet** (14 rue Paul Verlaine). Entrée libre.



EN BREF



Dictée de Saint-Maurice

Samedi 17 mars à 14h30

L'Association Générale des Familles (AGF) de Saint-Maurice et le Rotary Club vous invitent à participer à la 2^e édition de la dictée du Rotary de Saint-Maurice. Une belle initiative au profit de l'association « Coup de Pouce Clé » qui lutte contre l'échec scolaire.

Salle Louis Juvet - 14 rue Paul Verlaine
Inscription : communication@ville-saint-maurice.fr

Entrée libre (ouverture des portes à 13h30).

Après-midi jeux de société

L'AGF et la FCPE organisent un après-midi jeux modernes le **samedi 31 mars de 14h à 18h** à la salle Louis Juvet. Enfants et adultes sont conviés. Réservation nécessaire : ludi.saintmaurice@gmail.com

Semaine des arts martiaux au Centre Municipal des Sports

Dimanche 1^{er} avril

Tournoi de judo : Championnat Départemental Benjamins de 9h à 17h qui réunira les meilleurs judokas du Département.

Dimanche 8 avril

Tournoi de judo des petits tigres catégorie Poussins de 9h à 17h qui réunira les meilleurs Clubs d'Île-de-France.

Mardi 3 avril

Boxe française de 19h à 21h.

Inscriptions Scolaires

Les préinscriptions pour la prochaine rentrée sont ouvertes jusqu'au 28 avril. Vous pouvez, soit vous déplacer auprès de l'Accueil Famille, soit remplir un formulaire en ligne sur le site internet de la Ville. Vous devrez ensuite procéder à l'inscription définitive auprès de l'école d'affectation.

Agenda



Découverte

Mardi 13 mars

Visite de la Garde Républicaine

Visite guidée de la Garde Républicaine, située près du Château de Vincennes.

Participation sur inscription : **10€**

Départ du car à 13h15.

Sortie

Mardi 20 mars

Salon des Arts

L'Espace Delacroix vous ouvre ses portes pour la visite du Salon des Arts. Suivie d'un goûter.

Participation sur inscription.

Départ du car à 14h30.

Animation

Mardi 27 mars

Repas de printemps

Déjeuner convivial pour le repas de printemps au Club des Canotiers (6 place Montgolfier).

Participation sur inscription : **10€**

Jeu

Mardi 3 avril

Loto de Pâques

Traditionnel loto de Pâques suivi d'un goûter à 14h à la Résidence de Presles (41 av du Chemin de Presles).

Participation sur inscription : **5€** les 3 cartons.

Départ du car à 13h30.

Brocante

Mardi 10 avril

Vide grenier / Vide dressing

Les exposants de la Résidence de Presles vous invitent à venir chiner. Après-midi suivi d'un goûter.

À 15h à la Résidence de Presles (41 av du Chemin de Presles).

Participation sur inscription

Départ du car à 14h30.

1^{ère} assemblée plénière du Conseil Local de Santé Mentale

Les Villes de Saint-Maurice, Charenton et Saint-Mandé se sont engagées ensemble depuis 2017 dans la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM), en partenariat avec les Hôpitaux de Saint-Maurice, l'Agence Régionale de Santé et les associations UNAFAM et ESQUI.



Cette plateforme de concertation et de coordination entre les élus locaux, le secteur psychiatrique, les représentants des usagers et de leurs aidants a pour vocation de définir les axes d'une politique partagée dans le but de faciliter la vie des citoyens et l'insertion de tous.

La 1^{ère} assemblée plénière du Conseil Local de Santé Mentale aura lieu le jeudi 29 mars de 19h à 21h salle Louis Juvet (14 rue Paul Verlaine).

Assemblée ouverte au public

Inscription avant le 15 mars par mail à l'adresse : dpehana@charenton.fr ou au 01 43 96 66 20.



Carte Améthyste : aide proposée par le Conseil des Seniors

Depuis le 1^{er} janvier, tous les retraités même imposables peuvent profiter d'un tarif préférentiel pour se déplacer dans les transports publics d'Île-de-France. Ils doivent pour cela demander une carte Améthyste.

Les démarches auprès du Département et de la RATP peuvent sembler compliquées si vous êtes peu à l'aise avec les démarches en ligne. **C'est pourquoi le Conseil des Seniors propose son aide bénévolement à tous les seniors qui en expriment le besoin.** C'est très simple : il suffit de vous inscrire auprès du CCAS au 01 45 18 82 22 qui vous donnera une date de rendez-vous. Il suffira ensuite de venir avec les pièces justificatives demandées.

Une brochure est disponible à l'accueil de la mairie.

Plus d'infos au 3994 ou sur valdemarne.fr

Chaîne de solidarité : la ville toujours à vos côtés

Cet hiver, la Chaîne de solidarité a été déclenchée à plusieurs reprises. Si vous êtes âgé, seul, handicapé ou fragile et que vous souhaitez être contacté en cas d'événements météo extrêmes (grand froid, canicule, inondation...), inscrivez-vous dès à présent !

C'est rapide, simple et gratuit : il suffit de vous inscrire auprès du CCAS au 01 45 18 82 22.

Ensuite, en cas de déclenchement de la chaîne, vous serez contacté par les services de la Ville.

En cas de besoin, vous pourrez également composer le 0 800 600 611 (numéro gratuit) tous les jours 24 h/24.

Le violoncelle de guerre

**LE VIOLONCELLE
DE GUERRE**

**SAMEDI
7 AVRIL 2018 - 20H**



Avec Emmanuelle Bertrand au violoncelle et Christophe Malavoy, comédien. D'après les 9 carnets de guerre de Maurice Maréchal et sa correspondance.

E. Bertrand convie C. Malavoy et rend hommage à son illustre « grand-père du violoncelle », Maurice Maréchal. Histoire insolite du violoncelle de guerre « le Poilu » fabriqué en 1915 à partir de bois de caisse de munitions allemandes et de morceaux de porte en chêne par deux soldats, Neyen et Plicque, menuisiers dans le civil, pour le violoncelliste M. Maréchal.

Musiques de Bach, Britten, Durosoir, Debussy, Amoyel.

Théâtre du Val d'Osne

49 rue du Maréchal Leclerc

Tarifs : 20 € / réduit 15 €

Réservations et achats de places par mail :

theatre@saintmaurice.fr / à la régie : 1^{er} étage de la Mairie / par téléphone au 01 45 18 80 04 (répondeur) / sur place : ouverture de la billetterie 1h avant le début du spectacle (réservation conseillée).

Attention : les places non réglées 48 heures avant la représentation ne vous sont plus garanties.

Un car municipal sera à la disposition des Mauritiens. Trajet effectué : départ à 19h de l'arrêt de bus : «Pont de Charenton» puis arrêt «Verdun» (près du 4 rue de Verdun); «Église Saint-André»; «Val d'Osne» (face au n°4 Val d'Osne); «Passerelle de Charentonneau»; «Écoles de Gravelle»; «Jardins d'Arcadie»; «Rue des Réservoirs» (près de la pharmacie); «Résidence de Presles».



Agenda

Spectacle de la classe d'Art Dramatique

Samedi 17 mars à 20h

Dimanche 18 mars à 16h

Si vous avez la curiosité de venir au Théâtre du Val d'Osne, vous vous y trouverez en bonne compagnie ! Des aventuriers venus du futur ouvriront le bal et introduiront masques neutres, clowns, lonesco et même La Fontaine ! De quoi se régaler ensemble avec des élèves de tous âges !

Théâtre du Val d'Osne

49 rue du Maréchal Leclerc

01 45 18 81 59 - Entrée libre

Exposition de peinture

Du 13 mars au 27 avril

« Jardins secrets » par les peintres Anne Morichon et Catherine Morisseau.

Vernissage le 17 mars à 11h30.

Médiathèque Eugène Delacroix

29 rue du Maréchal Leclerc

01 45 18 81 71

Entrée libre

Heure Musicale « Tango, Tango »

Dimanche 25 mars à 16h

Œuvres d'Astor Piazzolla.

Salle Louis Jovet

14 rue Paul Verlaine

Entrée libre

Concert des jeunes artistes

Mercredi 28 mars à 19h

Flûtes, hautbois, saxophones, violons, piano, chant...

Auditorium François Devienne

30 bis rue du Maréchal Leclerc

Entrée libre

Café philo

Vous pouvez écouter ou réécouter l'enregistrement du Café-Philo du **17 février** : Kant et les Lumières en vous connectant sur <https://mediatheques.saint-maurice.fr>

Salon des Arts : le rendez-vous des artistes

**35^e
SALON
des
Arts**

Du 16 au 25 mars, la Ville de Saint-Maurice vous donne rendez-vous Espace Delacroix pour son 35^e Salon des Arts. Événement culturel incontournable, mêlant peintures et sculptures, le Salon est une belle opportunité de venir à la rencontre d'artistes talentueux et de découvrir leurs univers.

Vernissage le vendredi 16 mars à 19h30.

Le thème de l'année : Fouillis

Invitées d'honneur : Jacqueline Moralès (peintre) et Sabine Cherki (sculptrice).

Infos pratiques

Espace Delacroix - 27 rue du Maréchal Leclerc.

Horaires d'ouverture au public de 14h à 19h. Fermeture à 17h le dimanche 25 mars.

Visite sur réservation pour les scolaires (contacter la médiathèque Delacroix)

Pour tout renseignement, contactez le 01 45 18 81 73.

Que se passe-t-il en mars ?

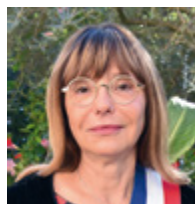
De nombreux événements culturels nous réunissent régulièrement.

À l'Espace Delacroix, le 35^e Salon des Arts ouvre ses portes du 16 au 25 mars. Artiste-peintre, Commissaire du Salon pendant des années, très investie dans son organisation, Jacqueline MORALES est notre invitée d'honneur. De nombreux visiteurs et élèves de nos écoles, accompagnés de leurs professeurs, vont admirer les peintures et les sculptures de professionnels et d'amateurs talentueux.

Le 17 mars, à la Médiathèque Delacroix, un vernissage de peinture et d'aquarelles inaugure « Jardins Secrets », une exposition permettant à chacun de profiter de la beauté des œuvres, et de profiter de ce bel endroit. Le dynamisme de la Médiathèque multiplie les occasions de se retrouver autour d'« Ouvrons les Guillemets », aux thèmes variés et rassembleurs, autour de « Café philo », une fois par mois. Chaque trimestre, le Conservatoire s'invite à la Médiathèque, avec « les livres ont des oreilles », où les jeunes musiciens jouent pour les lecteurs. L'engouement du Conservatoire pour prolonger la musique « hors les cours », n'est pas de reste, avec les « Heures Musicales », prochain concert le 25 mars, les « Concerts des Jeunes Artistes », prochain concert le 28 mars et les « Musicales de Saint-Maurice », en juin.

La première saison théâtrale du TVO nous encourage à en préparer une deuxième, en budgétant des investissements scéniques et autres dépenses pour mieux accueillir le public. Le 10 mars, Caroline VIGNEAUX fait les « 20 heures » du TVO. Au-delà de la saison, notre théâtre présente chaque année le travail de la classe d'Art Dramatique les 17 et 18 mars, les spectacles des associations mauritiennes en juin, et offre aux enfants de nos écoles, une saison qui leur est réservée.

Ces quelques manifestations citées ne sont qu'un aperçu de la culture à Saint-Maurice. Le vote du budget, début avril, est le résultat d'arbitrages, mais préserver et développer la culture de proximité est un choix consensuel de l'Équipe municipale.



Françoise NOLOT
4^e maire-adjoint chargé des sports, de la culture, et de la vie associative
Liste Union pour Saint-Maurice
contact@unionpoursaintmaurice.fr

Citoyens en marche

Les nouvelles relations entre les citoyens et les élus ont permis de renforcer leurs liens. Désormais, les élus se doivent de co-construire des projets avec eux, de coordonner leurs initiatives et de leur donner les moyens de les mettre en œuvre. Dès le prochain Conseil, je proposerai à la ville via une question orale, de réfléchir à l'organisation des « 1^{ères} assises de Saint-Maurice ». Les habitants, associations, agents, autres partenaires et éventuellement des villes voisines y seraient associés.

Après les réunions de quartier du maire, la présence d'adjoints sur le terrain, ces assises permettraient de dresser un état des lieux mais surtout de recueillir vos contributions sur par ex.

- la place de la jeunesse : valorisation des projets collectifs etc.
- l'économie collaborative : échanges entre particuliers, habitat partagé etc.
- la transition écologique : Agriculture urbaine dans des squares. Murs, toits végétalisés etc.
- l'optimisation des espaces urbains : Bâties, non bâties, vacants etc.
- l'accès aux données publiques (Open data).
- l'accès Wi-fi gratuit sur toute la ville.

Si l'intelligence collective permet de nous rassembler (bien sûr cela marche uniquement lorsqu'elle n'est pas artificielle). Autrement dit, tout sauf un gadget.



Patricia RICHARD,
Conseillère municipale
PatriciaRichard1967@gmail.com

Un budget participatif citoyen en 2018, chiche !

Lors du débat d'orientation budgétaire (intervention disponible sur le blog) j'ai proposé de créer le principe d'un budget participatif citoyen. La commune consacrerait 5% au plus de son budget d'investissement à des projets imaginés par les habitants dans les quartiers. Elle lancerait un appel à projets. Ceux-ci seraient évalués par les services techniques, discutés par la municipalité avec les collectifs d'habitants concepteurs des projets, présentés en commissions et votés par le conseil municipal.

Au delà, le principe du budget participatif pourrait permettre à la population d'appréhender le budget. On pourrait l'initier à l'équilibre, et l'associer aux choix stratégiques, aux grands projets d'investissement et de gestion de services.

Claude NICOLAS,
Conseiller municipal
**Liste Rassemblement à gauche solidaire
écologique et citoyenne**
cgg.nicolas@wanadoo.fr
saintmauriceresolumentagauche.wordpress.com



Urgences médicales



Urgences médicales le soir, le week-end et les jours fériés, ayez le réflexe

SAMI : appelez le 15.

Horaires : du lundi au vendredi de 20h à 24h, le samedi de 14h à 24h et le dimanche et les jours fériés de 8h à 24h.
14 rue du Val d'Osne - Saint-Maurice

Pharmacies



Dimanche 11 mars

Pharmacie Ngyen Quach
14 rue Victor Hugo à Charenton
Tél.: 01 43 76 62 32

Dimanche 18 mars

Pharmacie de Gravelle
118 rue de Paris à Charenton
Tél.: 01 43 68 18 32

Dimanche 25 mars

Pharmacie du Centre
67 rue de Paris à Charenton
Tél.: 01 43 78 78 09

Dimanche 1^{er} avril

Pharmacie du marché
68 bis rue de Paris à Charenton
Tél.: 01 43 68 00 38

Lundi 2 avril

Pharmacie Centrale
54 rue de Paris à Charenton
Tél.: 01 43 68 01 41

Dimanche 8 avril

Pharmacie Pucci
20 rue du Maréchal Juin à Maisons-Alfort
Tél.: 01 43 68 09 50

Judi 15 avril

Pharmacie Maury
158 av gambetta à Maisons-Alfort
Tél.: 01 42 07 15 93

Permanences de la municipalité



De 11h à 12h

- Place Montgolfier et salle des Arcades le **samedi 7 avril**
- Marché Emile Bertrand le **dimanche 8 avril**

Permanence de votre Député



Michel Herbillon tiendra sa permanence en mairie de Saint-Maurice le **lundi 19 mars à partir de 18h.**

État civil



Naissances :

Anaïs PETIT – Liv MERLET – Jérémie THELOT – Gabrielle BOUDONNET TELLE – Refaeli COHEN

Décès :

Pierre CARLU – Jeanne TANGUY – Joël TRAON – Geneviève CHOUTEAU veuve BRETEAU – Maud CARBONEL veuve GILLOT – Ana PIRES épouse PINHEIRO – Colette BLANC veuve LONGBOIS – Jean-Pierre BODIN – Madeleine ANTOINE veuve LARDET – Pierre CANOVAS – Hélène LORHO veuve ADLER – Marie-Thérèse LEYNADIER épouse LENGLEN – Sylvain DUGEAY – Henri FROT – Sarah KNASTER veuve MESNAGE – Michelle BENNAÏM épouse OBEDIA – Huguette TANGUY née MOUGIN – Alain DEBOEUF – Claude SCHVERDORFFER veuve LOUIS – Paulette PASQUIER veuve BOISSELIER – Annick BIARD veuve BERTHELOT

SAINT-MAURICE INFO ET VOUS

Vous ne recevez pas le Saint-Maurice Info

dans votre boîte aux lettres ?
Contactez le service communication : communication@ville-saint-maurice.fr

NOUVEAU

Saint-Maurice

LE CHALET

UN NOUVEAU BISTROT OUVRE SES PORTES QUARTIER DU PLATEAU.

Situé au 54 de l'avenue de Lattre de Tassigny l'établissement occupe 140 m2 avec une terrasse et peut servir 98 couverts.

Le Chalet propose une cuisine « fait maison » simple et savoureuse, dans une ambiance décontractée et chaleureuse propice à un repas entre amis ou en famille.

Informations pratiques

Adresse : 54 avenue de Lattre de Tassigny

Ouverture 7 jours / 7

Service continu de 12h à 22h

Menu le midi

Entrée / Plat ou Plat / Dessert : 14€

Entrée / Plat / Dessert : 17€

Brunch

Le dimanche : 21€

HÉLÈNE COURTAUD

AVOCAT AU BARREAU DU VAL-DE-MARNE

Sur rendez-vous du lundi au vendredi.

1, Villa Montgolfier

Tél. : 01 48 98 50 76

Fax : 09 81 46 46 67



Inscription au système d'alerte par SMS

La Ville a mis en place un système gratuit d'alerte SMS destiné à vous informer directement sur votre téléphone portable en cas d'événement majeur. De courts messages vous seront envoyés, en temps réel, de manière tout à fait exceptionnelle, en cas d'urgence météorologique, d'événements exceptionnels ou de situations rendant nécessaire le déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde.

Inscription : <https://www.ville-saint-maurice.com/204/alerte-sms.html>



Réception des
NOUVEAUX
HABITANTS
Samedi 7 avril

2018

10h30 : Visite de la ville en car

11h30 : Réception dans les salons de l'Hôtel de Ville

Sur inscription au 01 45 18 80 95



www.ville-saint-maurice.com



<http://www.facebook.com/VilledesaintMaurice>



Ville de Saint-Maurice
Val-de-Marne